Publié par le TNPF le 24/02/2019 - Edité le 04/12/2025

Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

Règles de sécurité sur le gonflage des pneus

Toujours utiliser un tuyau suffisamment long (3 mètres minimum entre l'embout et le manomètre) pour que l'opérateur soit à l'écart du pneu pendant le gonflage et protégé par une cage de sécurité homologuée.

Ne jamais dépasser la pression de gonflage recommandée par le manufacturier (généralement 2.5 bars ou 250 kPa) **pour la mise en place des talons**.

Si les talons ne sont pas en place quand la pression atteint celle recommandée, il faut dégonfler et repositionner le pneu sur la jante, lubrifier puis le gonfler à nouveau.

Une fois les talons en place, gonfler à la pression recommandée.

Note importante :

Il est très dangereux d'essayer de positionner les talons en surgonflant le pneu. L'utilisation d'une pression supérieure à celle indiquée sur le pictogramme, pour le montage des talons, peut entraîner la rupture de la tringle (et même de la jante) avec une force suffisante pour causer de très sérieuses blessures et éventuellement la mort.

Publié par le TNPF le 24/02/2019 - Edité le 04/12/2025

Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

Document édité depuis :
https://www.tnpf.fr/pneus_agricoles/gonflage-des-pneus-agricole-les-regles-de-securite-tnpf/